

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 Mars 2025



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

JUSTICE ET CONTENCIEUX



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Le 21 avril 2024, la protection fonctionnelle a été accordée à des agents de police municipale à un accident de circulation. Le 29 avril, la commune a désigné un avocat pour la défendre. Une plainte a été déposée le 18 septembre 2024. Le 11 février 2025, le directeur général a signalé un préjudice de 32 208,61€ lié à cet accident.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la commune à se porter partie civile, de confier l'affaire à l'avocat Me David MENDEL, et de permettre au Maire ou au Directeur général des services de signer les documents nécessaires.

Le conseil a délibéré.



FINANCES LOCALES

REMBOURSEMENTS DE FRAIS AVANCÉS



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Des agents ont payé eux-mêmes des frais pour la commune liés aux certificats d'immatriculation, car ces frais ne peuvent pas être réglés autrement. Il est proposé de rembourser ces frais aux agents.

Le conseil a approuvé cette décision.



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DE TOURISME DE 2025



Rapporteur :
Conseiller municipal,
Frédéric BOUSCAREN

L'Office de Tourisme a adopté son budget primitif pour 2025 lors de la séance du comité directeur le 11 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de l'Office de tourisme pour l'année 2025.

Le conseil a délibéré et approuvé.



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DE TOURISME



Rapporteur :
Conseiller municipal,
Frédéric BOUSCAREN

Le Conseil Municipal doit remplacer Mme Eva COCHARD démissionnaire de l'office de tourisme, par M. Mathieu SANTORI en tant que membre titulaire.

La délibération modifie celle du 25 septembre 2024. Il a été proposé de voter à main levée pour cette nomination.

Le conseil a approuvé cette décision.





DOMAINE & PATRIMOINE

DÉNOMINATION DU STADE DES JOCKEYS



Rapporteur :
Conseiller municipal Délégué,
René LOPEZ

Il est proposé de renommer le stade des Jockeys en «Stade Gilbert ROQUEFORT» en hommage à son engagement dans le sport. M. ROQUEFORT a dirigé le RC Palavas pendant 50 ans et a été nommé membre d'honneur de la Fédération française de rugby.



DOMAINE & PATRIMOINE

HÔTEL DE POLICE- EMPRISE FONCIÈRE SUR LE DOMAINE PUBLIC



Rapporteur :
Adjointe au Maire,
Marie-Claude NOUGARET

Il est nécessaire d'ajuster les surfaces du projet en fonction du permis de construire délivré.

Les surfaces des parcelles DP 1 (BL 641) et DP 2 (BL 642) sont respectivement passées de 22 m² à 24 m² et de 85 m² à 92 m², soit un total de 9 m² supplémentaires.

Le conseil a été invité à :

- Constater la désaffectation et le déclassement des parcelles après démolition de l'ancien bâtiment,
- Autoriser le Maire à signer les documents du géomètre-expert,
- Donner l'autorisation pour toute modification liée à l'occupation du sol.



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Dominique MASSOT

Associations :

Salle Bleue pour «Les Reines du Cœur»

L'association «Les Reines du Cœur» demande la mise à disposition gratuite de la salle Bleue pour organiser un bal au profit des enfants orphelins de gendarmes. Le conseil a approuvé cette demande.

Salle Yacht Club pour le CPIE Bassin de Thau

Le CPIE Bassin de Thau sollicite l'utilisation gratuite de la salle du Yacht Club le 3 avril 2025 pour une réunion sur la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité. Le conseil a approuvé cette mise à disposition.

Salle Bleue pour «Amis de Voitures Anciennes»

L'association ASA Montpellier Méditerranée demande la gratuité de plusieurs espaces pour organiser un salon des sports mécaniques du 25 au 27 avril 2025. Les frais de sécurité seront pris en charge par l'association. Le conseil a approuvé cette demande.

Nautilus et Salle Rouge pour ERIAMED

L'association ERIAMED demande la mise à disposition gratuite du Nautilus et de la salle Rouge pour le concours annuel de chant «Grand Prix de la chanson française». Le conseil a approuvé cette demande.

Maison de la Mer pour diverses associations

Il est proposé de renouveler les conventions de mise à disposition gratuite des locaux de la Maison de la Mer pour plusieurs associations pour un an : Cercle nautique, Aqualove sauvetage, Palus avis surf club, Octopus, Club de la mer, Centre nautique municipal, Couture club, Palavas senior club, Hameçon club palavasien.

Le conseil a approuvé cette mise à disposition et a autorisé le Maire ou l'adjoint Michel Rozelet à signer les documents.



COMMANDE PUBLIQUE

Convention de groupement avec le Port pour le renouvellement de marchés



Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Michel ROZELET

Achats publics :

Groupement pour les illuminations de fin d'année

Le contrat pour les illuminations de fin d'année se termine en octobre 2025. Il est proposé de créer un groupement entre la commune et la Régie des Ports pour gérer la location et l'entretien des illuminations. La commune sera responsable de l'organisation des appels d'offres. Le conseil doit approuver ce groupement.

Groupement pour les fournitures administratives

Le contrat pour l'achat de fournitures administratives expire en septembre 2025. Il est proposé de faire un groupement de commandes avec la Régie des Ports pour ces achats afin de réduire les coûts. La commune sera responsable de l'organisation des appels d'offres. Le conseil doit approuver cette démarche.



FONCTION PUBLIQUE

SÉCURITÉ – SURVEILLANCE DES PLAGES CONVENTION ET ANNEXE FINANCIÈRE AVEC LA SNSM



Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Michel ROZELET

Il est proposé de renouveler le contrat avec la SNSM pour surveiller les baignades pendant les trois prochaines années. La SNSM fournira du personnel formé et éventuellement des équipements, tandis que la commune recrutera le personnel comme agents non titulaires.

Le conseil doit approuver la convention pour trois ans et l'annexe financière pour 2025, et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires.





FONCTION PUBLIQUE

PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES DE RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES DU CDG 34



Rapporteur :
Adjointe au Maire,
Marie-Claude NOUGARET

La commune a un contrat d'assurance pour couvrir les risques statutaires des agents, qui arrive à échéance fin 2025. Ces risques statutaires sont des situations où un agent public rencontre un problème affectant son travail, et ils sont couverts par une assurance spécifique. Voici les principaux risques :

- **Décès** : En cas de décès de l'agent, l'assurance couvre les indemnités prévues par le statut.
- **Accident du travail / Maladie professionnelle** : Si un agent est victime d'un accident ou d'une maladie liée à son travail, l'assurance couvre les frais médicaux, les indemnités journalières, voire l'invalidité.
- **Maladie ordinaire** : En cas de maladie non professionnelle, l'assurance compense la perte de salaire.
- **Longue maladie / Maladie de longue durée** : Couvre les périodes de maladie grave et longue, avec maintien de salaire.
- **Maternité / Paternité / Adoption** : Cette couverture permet de compenser la perte de salaire pendant les congés liés à la maternité, paternité ou adoption.
- **Disponibilité d'office** : Lorsque l'agent est mis en disponibilité par l'administration, l'assurance couvre cette période d'absence.
- **Invalidité** : Si un agent devient invalide et ne peut plus travailler, l'assurance offre une indemnisation.

Le Maire propose de confier au Centre de Gestion (CDG 34) l'organisation d'un appel d'offres pour renouveler ce contrat à partir de janvier 2026. Ce contrat couvrira les risques mentionnés ci-dessus pour les agents. Le CDG 34 pourra souscrire ce contrat si les conditions sont satisfaisantes pour la commune. La décision finale d'adhérer à ce contrat sera prise plus tard par le Conseil Municipal.



FINANCES LOCALES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CESSION D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES



Rapporteur :
Conseillère municipale,
Marie BENEDETTI - BANIOL

La commune propose de donner gratuitement son matériel téléphonique à l'association EMMAÛS pour qu'il soit réutilisé, dans le cadre de sa politique de transition écologique.

Le Conseil Municipal a approuvé cette cession puis autorisé le Maire à signer la convention associée.



FINANCES LOCALES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CESSION D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES



Rapporteur :
Adjoint au Maire,
Michel ROZELET

Approbation des nouveaux tarifs de la formation de cadre après validation de la fédération française de voile.



FINANCES LOCALES

SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION EL RUEDO



Rapporteur :
Conseiller municipal,
Thierry MILOT

L'association « EL RUEDO PALAVASIEN » demande une subvention de 50 000 € pour organiser les férias de la ville.

Le conseil a approuvé cette subvention et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.



FINANCES LOCALES

Approbation des taxes locales



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Dominique MASSOT

Pas d'augmentation d'impôts locaux.

	Taux 2016	Taux 2021	Taux communaux 2022	Taux communaux 2023	Taux communaux 2024	Taux communaux 2025
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taux départemental + communal	50.89%	51.91%	51.91%	51.91%	51.91%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	59.87%	59.87%	59.87%	59.87%	59.87%	59.87%
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	17.39%	17.39%	17.39%	17.39%	17.39%	17.39%

Le Conseil Municipal a approuvé les taux des taxes locales pour l'année 2025.





FINANCES LOCALES

MODIFICATION DU RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER



Rapporteur :
Conseillère municipale,
Marie BENEDETTI - BANIOL

Le Conseil Municipal a délibéré sur la modification du règlement budgétaire et financier suite aux évolutions législatives en vigueur.



FINANCES LOCALES

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE M 57



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Le Compte financier unique (CFU) 2024 est présenté au conseil municipal. Ce document résume les mouvements financiers de l'année 2024, suivant les règles de la comptabilité publique M57.

Avec le passage de l'instruction budgétaire M14 à M57, le compte financier unique a remplacé le compte administratif et le compte de gestion. Cela a permis une meilleure transparence et une réorganisation de la comptabilité, notamment avec la suppression du budget du phare de la Méditerranée et l'autonomisation du budget du port de plaisance.

Lors des transferts de propriété de l'État à la commune pour le domaine portuaire, il a été nécessaire de réajuster les provisions budgétaires pour une gestion plus claire du patrimoine. Le résultat d'exécution pour 2023 montre un déficit d'investissement de -1 528 885,96 €.

Le conseil est invité à approuver ce compte financier unique 2024 après examen des résultats.





FINANCES LOCALES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M 57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Le Compte financier unique (CFU) 2024 est présenté au conseil municipal. Ce document récapitule la gestion financière de la commune pour l'année 2024, suivant les règles comptables définies par l'instruction M57, qui a remplacé l'ancienne méthode M14.

Le M57 est un système comptable avec une comptabilité plus détaillée, facilitant la gestion du patrimoine et des finances locales. Il permet de mieux séparer les différents budgets (comme ceux des services annexes, par exemple, le port de plaisance ou l'Office de Tourisme).

La réorganisation de la commune, avec la suppression du budget du Phare de la Méditerranée et la gestion séparée du port, fait partie de cette transition. Le passage au M57 a également permis d'intégrer des ajustements dans les provisions budgétaires pour une meilleure gestion des finances de la commune.

Les résultats d'investissement pour 2023 montrent un déficit de -1 528 885,96 €, et ces données sont reprises dans le CFU 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé ce Compte financier unique 2024, qui est plus transparent et détaillé grâce au passage au M57.

Excédent de fonctionnement reporté	2 662 631,55 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2024	2 142 644,98 €
ou Déficit de fonctionnement année 2024	
Total Excédent de fonctionnement	4 805 276,53 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
Ou Déficit d'investissement reporté	1 717 708,56 €
Excédent d'investissement année 2024	157 147,28 €
ou Déficit d'investissement année 2024	562 036,32 €
Total Excédent d'investissement	
Ou Total Déficit d'investissement	• 2 122 597,60 €

Dépenses d'investissement reportées	1 448 049,37 €
Recettes d'investissement reportées	2 048 517,57 €
Solde positif	600 468,20 €
Ou Solde Négatif	

Besoin d'autofinancement	1 522 129,40 €
---------------------------------	-----------------------

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	1 522 129,40 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	3 283 147,13 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	2 122 597,60 €





FINANCES LOCALES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT



Rapporteur :
Premier Adjoint,
Jean-Louis GOMEZ

1) Programme « Piste Cyclable Evêché de Maguelone »

Piste Cyclable évêché de Maguelone	Autorisation de programme	Autorisation de programme engageable 2025	Autorisation de programme engageable >N	Crédit de paiement 2025	crédit de paiement 2026
Piste Cyclable évêché de Maguelone	1 220 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €
Recettes					
Subventions	- €	- €	- €	- €	- €
Fonds propre	1 220 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €
Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes	1 220 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €	335 000,00 €	885 000,00 €

Montant TTC

2) programme « Aménagement de la Zone Foraine »

Aménagement Zone foraine	Autorisation de programme	Autorisation de programme engageable 2025	Autorisation de programme engageable >N	Crédit de paiement 2025	crédit de paiement 2026
Aménagement Zone foraine	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Recettes					
Subventions	- €	- €	- €	- €	- €
Fonds propre	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

Montant TTC



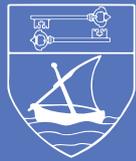
FINANCES LOCALES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE M 57- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Sections	BP	BS	RAR N-1	TOTAL BUDGET
Recettes de Fonctionnement	25 449 250,00 €	140 000,00 €		25 589 250,00 €
013 - Atténuations de charges	371 500,00 €	- €		371 500,00 €
042 - Opér.d'ordre transferts entre sections	384 500,00 €	140 000,00 €		524 500,00 €
70 - Produits de serv, domaine, ventes divers	7 041 700,00 €	- €		7 041 700,00 €
73 - Impôts et taxes	1 100 000,00 €	- €		1 100 000,00 €
731 - Fiscalité locale	14 383 000,00 €	- €		14 383 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	921 000,00 €	- €		921 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 244 450,00 €	- €		1 244 450,00 €
76 - Produits financiers	100,00 €	- €		100,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €	- €		3 000,00 €
Dépenses de Fonctionnement	25 449 250,00 €	3 423 147,13 €		28 872 397,13 €
011 - Charges à caractères général	5 350 000,00 €	676 647,13 €		6 026 647,13 €
012 - Charges de personnel	14 332 000,00 €	400 000,00 €		14 732 000,00 €
014 - Atténuations de produits	793 000,00 €	- €		793 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	801 150,00 €	1 815 000,00 €		2 616 150,00 €
042 - Opér.d'ordre transferts entre sections	2 360 000,00 €	290 000,00 €		2 650 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 455 100,00 €	241 500,00 €		1 696 600,00 €
66 - Charges financières	343 000,00 €	- €		343 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	- €	- 3 283 147,13 €	- €	- 3 283 147,13 €
002 - Résultat antérieur reporté	- €	3 283 147,13 €	- €	3 283 147,13 €
Résultat de Fonctionnement de Clôture	- €	0,00 €	- €	0,00 €
Recettes d'Investissement	10 781 500,00 €	3 627 129,40 €	2 048 517,57 €	16 457 146,97 €
021 - Virement section de fonctionnement	801 150,00 €	1 815 000,00 €	- €	2 616 150,00 €
024 - Produits des cessions	- €	- €	- €	- €
040 - Opér.d'ordre transferts entre sections	2 360 000,00 €	290 000,00 €	- €	2 650 000,00 €
041 - Opération patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	110 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00 €	1 522 129,40 €	- €	2 022 129,40 €
13 - Subventions d'investissement recues	200 000,00 €	- €	48 517,57 €	248 517,57 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	6 800 350,00 €	- €	2 000 000,00 €	8 800 350,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Dépenses d'Investissement	10 781 500,00 €	2 105 000,00 €	1 448 049,37 €	14 334 549,37 €
040 - Opér.d'ordre transferts entre sections	384 500,00 €	140 000,00 €	- €	524 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	110 000,00 €	- €	- €	110 000,00 €
10 - Dotations, fds divers et réserves	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
13- Subv d'investissement recues	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 203 000,00 €	- €	- €	1 203 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	265 200,00 €	51 500,00 €	12 195,00 €	225 895,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	272 000,00 €	- €	8 260,66 €	280 260,66 €
21 - Immobilisations corporelles	3 436 900,00 €	322 500,00 €	970 690,73 €	4 730 090,73 €
23 - Immobilisations en cours	5 089 900,00 €	1 694 000,00 €	456 902,98 €	7 240 802,98 €
26 - Participations, créances rattachées	- €	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Résultat d'Investissement de l'exercice	- €	1 522 129,40 €	600 468,20 €	2 122 597,60 €
001 - Résultat antérieur reporté	- €	- 2 122 597,60 €	- €	- 2 122 597,60 €
Résultat d'Investissement avant RAR	- €	- 600 468,20 €	600 468,20 €	- €



Ville de
PalavaslesFlots